

## **L'impact de la Pandémie à Covid-19 Sur le Tourisme en République Démocratique du Congo**

### **The Impact of The Covid-19 Pandemic on Tourism In The Democratic Republic of Congo**

ILUNGA LUMULUABO Armand  
Chef de travaux à l'Université de Lubumbashi

---

#### **Abstract**

Tourism is a major pillar of many economies around the world as the revenues derived from it finance their national budgets to a considerable degree.

The covid-19 pandemic emerged early in 2019 and had a very negative impact on the global tourism industry in general and on individual state economies to varying degrees, due to the confinements involved in the pandemic.

This article assesses the impact of the covid-19 pandemic on the tourism industry of the Democratic Republic of Congo and proposes possible solutions.

Keywords: Pandemic - Covid-19 - Tourism - Development

#### **Résumé**

Le tourisme constitue le pilier majeur des plusieurs économies dans le monde du fait que les recettes y découlant finance leurs budgets nationaux à un niveau considérable.

La pandémie à covid-19 est apparue promptement en 2019 et eu un impact très négatif sur l'industrie touristique mondiale en général et individuellement sur l'économie de chaque Etat à des degrés divers, à cause des confinements qu'a impliqués ladite pandémie.

Cet article évalue l'impact qu'a eu la pandémie à covid-19 sur l'industrie touristique de la République démocratique du Congo et y proposer les pistes de solution le cas échéant.

Mots clés : Pandémie – Covid-19 – Tourisme – Développement

---

Date of Submission: 03-10-2022

Date of Acceptance: 17-10-2022

---

#### **I. INTRODUCTION**

Le tourisme est une invention socioculturelle. Aujourd'hui il est un phénomène de masse mais ce n'est pas une pratique de tous les consommateurs, même dans les pays les plus développés <sup>(1)</sup>. Le secteur touristique progresse fortement à l'échelle internationale et s'impose comme un indicateur pertinent de la bonne santé économique des pays développés, émergents, comme sous-développés. Le tourisme dans le monde a connu une croissance exponentielle depuis des décennies. A ce propos, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) note : Au cours des soixante dernières années, le tourisme international a connu une croissance continue et n'a cessé de se diversifier, au point de devenir l'un des secteurs économiques avec la croissance la plus rapide au monde. Au fil des ans, de plus en plus de pays ont investi dans le secteur touristique, faisant du tourisme moderne un moteur essentiel du progrès socio-économique <sup>(2)</sup>.

Nonobstant les inconvénients qu'on peut lui rattacher, notamment le fait qu'un afflux massif des visiteurs peut progressivement appauvrir la beauté, l'unicité, le caractère, l'environnement, les ressources et la cohérence sociale d'une destination touristique au fil du temps, le tourisme reste une activité contributive au développement économique et social à croissance rapide. Plusieurs contrées dans le monde, dépendent fortement du tourisme comme source fondamentale de revenus et d'emplois.

---

<sup>1</sup>Marc Boyer, *Ailleurs. Histoire et sociologie du tourisme*, L'Harmattan, Paris, 2011.

<sup>2</sup>Marc Boyer, op. cit. , 2011.

En somme, quoi qu'on puisse dire de négatif du tourisme en tant qu'activité économique, il reste un domaine florissant, a production des finances non assorties des contraintes ni de remboursement, ni des injonctions politiques extérieures (tels les emprunts internationaux).

La République démocratique du Congo quant à elle n'est pas en marge des ambitions touristiques ; son patrimoine s'y prête. En effet, cette dernière a d'énormes ressources naturelles aussi insoupçonnées qu'attrayantes pour profiter de cette aubaine qu'est l'industrie touristique en vue de son développement, mais l'essor du tourisme se fait encore attendre.

En effet, nonobstant le fait que le tourisme en République démocratique du Congo avait connu ses moments d'apogées qui se sont étendus sur plus ou moins deux décennies après l'indépendance, il a par la suite chuté jusqu'au très bas niveau, alors que sur papier, il est suffisamment avancé.

Pour sa part, la pandémie à covid-19 est venue aussi compliquer l'équation en asphyxiant l'industrie touristique mondiale avec le confinement quasi général dans tous les pays. A ce propos l'OMT note, *d'après la dernière édition en date du Baromètre OMT du tourisme mondial, le confinement pratiquement total imposé en réponse à la pandémie a entraîné une chute de 98 % du nombre de touristes internationaux en mai 2020 par rapport à 2019. Le Baromètre montre également une baisse de 56 %, d'une année sur l'autre, des arrivées de touristes au cours de la période allant de janvier à mai 2020. Cela se traduit par une chute de 300 millions de touristes et 320 milliards d'USD de pertes en termes de recettes du tourisme international – c'est plus du triple des pertes au niveau des recettes du tourisme international enregistrées pendant la crise économique mondiale de 2009<sup>(3)</sup>.*

La République démocratique du Congo n'est pas en marge de cette situation mondiale. Les conséquences qu'elle a subit constitue le motif de cette analyse. Voilà pourquoi l'objectif de cette étude est de scruter l'impact qu'a eu la pandémie à covid-19 sur les activités touristiques et hôtelières en République démocratique du Congo et y proposer les pistes des solutions.

Ainsi, notre préoccupation majeure se résume en cette question : Quelles sont les conséquences de la pandémie à covid-19 sur les activités touristiques et hôtelières en République démocratique du Congo et que peuvent en être les pistes de solutions ?

Pour y répondre, nous avons analysé quatre points suivants :

1. Atouts de la République démocratique du Congo pour le tourisme ;
2. Antipodes à la croissance du tourisme en République démocratique du Congo
3. Impact de la pandémie à covid-19 sur l'industrie touristique congolaise ;
4. Pistes des solutions pour la relance de l'industrie touristique en République démocratique du Congo.

## **II. ATOUT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE TOURISME**

La République démocratique du Congo est potentiellement un scandale touristique. Elle regorge d'énormes atouts naturels aussi fortuits qu'enchanteurs, notamment : sa position géographique au cœur de l'Afrique qui fait d'elle un pays charnière entre tous les corridors Nord, Sud, Est et Ouest du continent africain. Un patrimoine culturel extraordinaire porté par les quelques centaines d'ethnies qui composent sa population ; son riche écosystème qui a une variété des paysages d'une beauté exceptionnelle (savanes, forêts profondes, montagnes, mangroves, fleuve et rivières). La République démocratique du Congo est aussi façonnée par la diversité climatique ; une faune unique avec de nombreuses espèces endémiques en son sein, dont plusieurs spécimens emblématiques parmi lesquels l'Okapi, le Bonobo, le gorille de montagne, le gorille de plaine, le paon congolais et jusqu'il y a peu le rhinocéros blanc ; un formidable réservoir de faune et flore est notamment présent au sein des huit parcs nationaux et des soixante-trois réserves et domaines naturels, etc.

Outre ces avantages naturels, la République démocratique du Congo a aussi pour atout, le cadre légal couvrant le domaine du tourisme. En effet, le secteur du tourisme en République démocratique du Congo a subi pendant longtemps la carence juridique dû à l'insuffisance et la disparité des instruments juridiques le régissant. C'est ainsi que toutes les politiques publiques mises en place pour le pilotage du tourisme n'avaient fait que barboter. Pour pallier ce déficit de gouvernance constatée dans ce secteur, il sera promulgué, en date du 9 juillet 2018, la Loi n° 18-018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, publiée au Journal Officiel le 1er août 2018.

---

<sup>3</sup> OMT, « l'impact de la covid-19 sur le tourisme mondial apparaît dans toute son ampleur alors que l'OMT chiffre le coût du blocage » in <https://www.unwto.org/fr/news/limpact-de-la-covid-19-sur-le-tourisme-mondial-apparaît-dans-toute-son-ampleur>

Nonobstant les reproches adressés à cette Loi, notamment le fait de consacrer une politique publique du tourisme hétéroclite (absence d'un cadre de concertation des différentes institutions et acteurs impliqués dans le tourisme) ; ne résout pas le problème de la charge fiscale exorbitante qui pèse sur l'industrie touristique congolaise. Et enfin, l'unicité des textes légaux qu'elle énonce n'est que théorique, parce que, non seulement elle n'abroge pas un certain nombre d'arrêtés Ministériels antérieurs, mais elle en recommande plusieurs autres, cette Loi a son pesant d'or du fait d'avoir pourvu à la faiblesse et à l'insuffisance du cadre juridique du tourisme en République démocratique du Congo.

Outre le cadre légal, le plan Directeur pour le développement du tourisme constitue aussi un atout majeur pour la dynamique du tourisme en République démocratique du Congo.

L'article 14 de la loi portant principes fondamentaux du tourisme, énonce l'économie dudit plan en ces termes » *Le plan directeur national intégré pour le développement du tourisme est élaboré par le ministre avec le concours de l'établissement public. Il tient compte de plans directeurs provinciaux. Le plan directeur national intégré comprend notamment: - l'inventaire et l'état du patrimoine touristique effectif et potentiel; - les orientations stratégiques de développement touristique pour l'ensemble du territoire et la programmation de ces orientations dans une perspective de développement durable; - les objectifs à atteindre à court, moyen et long termes découlant de la planification; - l'évaluation des coûts, des modes et sources de financement des objectifs à atteindre; - l'évaluation des impacts de sa mise en œuvre au niveau environnemental, social, culturel et patrimonial; - l'évaluation des coûts de réhabilitation des infrastructures de transport conduisant aux sites touristiques* <sup>(4)</sup>.

Le plan directeur pour le développement du tourisme en tant qu'outil de planification, est d'une importance capitale pour le développement du tourisme en République démocratique du Congo.

Malgré tous ces éléments qui font de la République démocratique du Congo un paradis touristique, cette dernière peine à drainer les masses des touristes vers elle ou même à dynamiser le tourisme interne. Et ce, à cause de plusieurs éléments qui se constituent en antipode à la croissance du tourisme. Ceci fait l'objet du point suivant.

### **III. LES ANTIPODES A LA CROISSANCE DU TOURISME EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

L'étude diagnostique sur l'intégration du commerce en République démocratique du Congo publiée par la CNUCED note : « *Les principales contraintes du secteur de tourisme sont aux niveaux du cadre institutionnel, insuffisance du cadre juridique, manque de stratégie et de coopération avec le secteur privé et le cadre sécuritaire. A cela s'ajoute, bien sûr, les contraintes d'ordre infrastructurel : La RDC présente une offre touristique dérivée de qualité faible. Les attractions touristiques sont nombreuses mais les sites touristiques ne sont pas aménagés pour la plupart. De même ceux qui sont aménagés sont dépourvus des voies d'accès convenables. A cela s'ajoutent les contraintes d'ordre financier et logistique. Enfin l'obtention d'un visa touristique est laborieuse. Toutefois la contrainte sécuritaire reste la plus importante : Depuis 1976, la partie et du pays, considérée comme fleuron du tourisme congolais avec ses parcs et autres attraits et curiosités touristiques, est victime des plusieurs conflits armés avec les résultats annexes tels que le braconnage et la destruction massive des écosystèmes* <sup>(5)</sup>.

Au nombre de ces obstacles asphyxiant le tourisme publiés par la CNUCED, nous ajoutons :

- le problème de la propriété foncière : Il se pose la difficulté de disponibilité des terrains et celle de transfert conditionnel des droits fonciers aux étrangers. En effet, un étranger n'a pas droit à un titre de propriété définitif. Le droit de propriété lui reconnu ne dépasse pas 25 ans. A l'expiration du délai lui octroyé, il lui faut chaque fois renouveler son titre avec tous les risques de se buter à un refus de renouvellement ;
- la charge fiscale excessive sur l'industrie touristique ;
- la bureaucratie (la lourdeur administrative);

---

<sup>4</sup>Loi n° 18-018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, article 14.

<sup>5</sup>L'étude diagnostique sur l'intégration du commerce : République Démocratique du Congo, UNCTAD/ALDC/INF/8, CNUCED, 2020, p.22.

- les tracasseries aux portes d'entrées au pays, notamment aux aéroports à l'arrivée comme au départ, (pléthore de services qui contrôlent les passagers) <sup>(6)</sup> ;
- absence de volonté politique pour mettre en exécution les textes des planifications en rapport avec le tourisme (en l'espèce le plan directeur pour le développement du tourisme) ;
- l'absence de visibilité du secteur touristique sur le plan international ; l'absence de la culture touristique dans les chefs des congolais, etc.

Nonobstant la présence de ces obstacles abondants, le covid-19 est aussi apparu avec ses contraintes sur l'industrie touristique mondiale, la République démocratique du Congo y compris.

#### **IV. COVID-19 ET INDUSTRIE TOURISTIQUE CONGOLAISE**

Avant de mesurer l'impact de la covid-19 sur l'industrie touristique congolaise, il est nécessaire de peindre le tableau réel de celle-ci.

##### **IV.1. Etat de lieu du secteur du tourisme en République démocratique du Congo**

Le tourisme en République démocratique du Congo a connu les moments d'apogées avant l'indépendance jusqu'à plus ou moins une décennie après l'indépendance. Ceci peut être prouvé particulièrement par l'organisation de deux congrès internationaux du tourisme africain à Constermonville l'actuelle ville de Bukavu et à Elisabethville aujourd'hui Lubumbashi, respectivement en 1938 et en 1956, la création des aires protégées, la construction des infrastructures d'hébergement notamment les Hôtels d'un haut standing : tels l'hôtel Karibu à Goma), l'hôtel intercontinental à Kinshasa, et l'hôtel Kavaria à Lubumbashi ; la création des institutions de gestion du tourisme notamment l'Office national du tourisme, la tenue des statistiques régulières et fiables sur les mouvements et les recettes touristiques, etc. Cette période s'est étalée jusqu'à l'aube des années 80. Après, il va s'en suivre la dégringolade jusqu'à ce que le tourisme soit devenu quasi inopérant. Cette situation perdure jusqu'à ce jour.

Quant à la part de financement du secteur du tourisme au budget national, ce secteur est absent sur la liste des secteurs qui produisent des recettes pour l'Etat. Nous avons fouillé dans les différents rapports de la Banque centrale du Congo pour vérifier la production financière du tourisme en République démocratique du Congo, aucune trace n'a été trouvée. Seuls les budgets des dépenses courantes et des dépenses en capital de l'Etat envers les ministères et institutions sont renseignés, dont voici les éléments :

Tableau n° 01 : *Budget des dépenses en capital de l'Etat Répartition par ministère et institution (en millions de CDF)*

|                        | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Tourisme et hôtellerie | 568,2 | 600,0 | 532,9 | 600,0 | 1 788,8 | 1 415,1 | 2 022,9 | 2 945,7 | 4 077,0 | 3 253,3 |

Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020, p. 123.

Légende : CDF : Congolese democratic franc (Franc congolais).

N.B. : A ce jour, le taux indicatif de cours d'échange est de 1 USD = 2 005,4098 CDF

Tableau n° 02 : *Exécution des dépenses courantes de l'Etat : Répartition par ministère et institution (en millions de CDF)*

|                        | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015    | 2016  | 2017  | 2018    | 2019  | 2020    |
|------------------------|------|------|------|------|---------|-------|-------|---------|-------|---------|
| Tourisme et hôtellerie | 28,5 | 62,4 | 75,4 | 62,3 | 1 164,0 | 762,8 | 549,4 | 1 055,8 | 410,6 | 1 036,8 |

Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020, p. 122.

Tableau n° 03 : *Budget des dépenses en capital de l'Etat : Répartition par ministère et institution (en millions de CDF)*

|                        | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018    | 2019     | 2020    |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|---------|----------|---------|
| Tourisme et hôtellerie | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | 7 281,4 | 13 875,0 | 1 237,1 |

Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020, p. 125.

<sup>6</sup> La loi reconnaît la présence de quatre services à la frontière : DGDA ; DGM ; OCC et PNHF.

Tableau n° 04 : Exécution du budget des dépenses en capital de l'Etat Répartition par ministère et institution  
(en millions de CDF)

|                        | 2011 | 2012 | 2013 | 2014s | 2015 | 2016 | 2017 | 2018  | 2019  | 2020 |
|------------------------|------|------|------|-------|------|------|------|-------|-------|------|
| Tourisme et hôtellerie | -    | -    | -    | -     | -    | -    | -    | 604,4 | 125,0 | 46,5 |

Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020, p. 126.

Outre le fait que le secteur du tourisme n'apparaît pas sur la liste des contributeurs au financement du budget national, les quatre tableaux ci-dessus démontrent la hauteur combien insignifiante de la volonté politique de l'Etat dans le financement du secteur touristique pour son développement. Même le budget infime qui est prévu n'est presque pas exécuté.

A ce propos, le même rapport annuel de la banque centrale édition 2020 note : *la diversité des flores et faunes ainsi que d'autres atouts touristiques que possède la RDC, n'a-t-elle pas été suffisamment pris en compte lorsqu'on considère la part de 0,07% des dépenses orientées vers le ministère de Tourisme et Hôtellerie dans l'ensemble de dépenses courantes avec un taux d'exécution de 3,8% (7).*

#### **IV.2. Impact de la covid-19 sur le développement du tourisme en République démocratique du Congo.**

Sur le plan mondial, d'après le Baromètre de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) édition 2020, le confinement imposé en réponse à la pandémie de covid-19 a entraîné jusqu'en mai 2020, *une chute de 98 % du nombre de touristes internationaux par rapport à 2019. Aussi, une baisse de 56 %, des arrivées de touristes au cours de la période allant de janvier à mai 2020. Cela se traduit par une chute de 300 millions de touristes et 320 milliards d'USD de pertes en termes de recettes du tourisme international (8).*

Le rapport annuel de la Banque centrale du Congo de 2020, faisant allusion à la région de l'Afrique subsaharienne note : *« L'économie de la région n'a pas été épargnée par les effets délétères de la pandémie, sapant ainsi les efforts réalisés au cours de ces deux dernières décennies, en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les inégalités et la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, l'activité économique s'est contractée de 1,9% en 2020 contre une progression de 3,2% l'année précédente. Cette contraction a été enregistrée dans plusieurs économies de la région, principalement celles dépendant du tourisme et des exportations des matières premières, notamment le pétrole (9).*

Eu égard à ce qui précède, il est clair que le secteur du tourisme en République démocratique du Congo était déjà dans un état déplorable avant que la pandémie de covid-19 ne vienne sévir, les autorités politiques, mieux les décideurs n'y prêtant une attention à la hauteur du besoin. Donc, la covid-19 est venu achever un moribond agonisant.

Par conséquent, étant donné que la Banque centrale du Congo, dans ses rapports annuels, centralise toutes les recettes et les dépenses de l'Etat en détail, ne renseigne rien sur une quelconque production de recettes dans le domaine touristique, il est difficile d'évaluer, en termes des chiffres, l'impact qu'a eu la covid-19 sur le secteur du tourisme en République démocratique du Congo.

Par ailleurs, il y a aussi un autre impact de la covid-19 sur le secteur du tourisme en République démocratique du Congo qu'il faut considérer. En effet, avec la promulgation de la loi portant principes fondamentaux du tourisme en juillet 2018 ; l'organisation du premier salon du tourisme en décembre 2020 ; la présentation de la première mouture de la politique nationale du tourisme en décembre 2020 ; la publication de la version adaptée du Plan directeur pour le développement du tourisme en République démocratique du Congo en janvier 2021, il apparaît que cette dernière avait déjà réuni les conditions nécessaires, techniques, administratives et juridiques pour la relance de son industrie touristique. Nous supposons qu'il ne restait qu'à rendre disponible les moyens nécessaires pour financer les actions y afférentes. Dans ces conditions, l'impact négatif de covid-19 sur le tourisme, peut être observé du fait d'avoir, non seulement amenuisé les recettes de l'Etat occasionné par les confinements qui avaient ralenti la production nationale, mais aussi, une bonne partie était orientée à la lutte contre ladite pandémie (dépense imprévue, non prévue dans le budget national). Ainsi, nous pensons qu'il

<sup>7</sup> Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020, p. 19.

<sup>8</sup> OMT, « le tourisme mondial connaît une embellie au troisième trimestre, mais la reprise reste fragile » in <https://www.unwto.org/fr/taxonomy/term/347#:~:text=Selon%20la%20toute%20derni%C3%A8>

<sup>9</sup> OMT, « le tourisme mondial connaît une embellie au troisième trimestre, mais la reprise reste fragile » in <https://www.unwto.org/fr/taxonomy/term/347#:~:text=Selon%20la%20toute%20derni%C3%A8>

était devenu difficile de dégager les finances conséquentes pour financer le redémarrage du tourisme au regard de la politique nationale du tourisme telle que présentée par le gouvernement.

Voilà ce que nous pouvons considérer comme impact négatif de la pandémie du covid-19 sur le tourisme en République démocratique du Congo.

## **V. PISTES DES SOLUTIONS POUR LA RELANCE DU TOURISME EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le 27 septembre 2020 à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du Tourisme (JMT), le ministre national du Tourisme dans son message à la nation, a annoncé le ferme engagement de la République démocratique du Congo à relancer son secteur touristique fortement touché par les effets de la pandémie de la Covid-19. Cette célébration qui était placée sous le thème : *Tourisme et développement rural* se déroulait dans des conditions particulières suite à la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie à covid -19. A l'occasion le ministre a annoncé : *A l'instar d'autres pays à travers le monde, la République démocratique Congo a levé l'option de relancer son secteur touristique. C'est dans cette perspective qu'un Plan d'urgence de la relance du secteur touristique post covid-19 a été adopté par le Conseil des ministres, et qui met un accent particulier sur la promotion et le développement du tourisme domestique* <sup>(10)</sup>, a-t-il affirmé. Le Ministre a fait voir que le souci du gouvernement est de mettre en pratique la vision du Président de la République, qui tient à développer le tourisme en RDC et en faire le 7<sup>ème</sup> pilier de diversification de l'économie congolaise. Mais à ce jour, plus de deux ans après, les effets de ce plan d'urgence ne se font toujours pas sentir jusque-là.

Par ailleurs, au cours d'un entretien avec l'Agence congolaise de presse, Monsieur Floribert Ntungila, professeur à la faculté des Sciences économiques et de gestion de l'Université de Kinshasa, a souligné que *la République démocratique du Congo, comme les autres économies à travers le monde, connaît des difficultés liées à l'apparition de la pandémie de COVID-19 qui se caractérise notamment par la baisse de la production et des recettes de l'Etat, la fermeture de certaines entreprises, la mise en congé technique des agents et tant d'autres effets négatifs* <sup>(11)</sup>.

Au regard de cette encombre, le Pr Ntungila préconise la recherche d'autres mécanismes notamment, *l'emprunt des moyens pour relancer l'activité économique et l'investissement, à l'instar de certains gouvernements sous forme des réponses appelées : « politiques de relance »*. Il a cité comme exemple *les Etats-Unis d'Amérique où le Président a proposé le montant de 1.900.000.000 (un milliard neuf cents millions) USD destinés aux ménages, aux petites entreprises et aux opérateurs économiques américains* <sup>(12)</sup>. Il a aussi plaidé en faveur de la digitalisation afin de dématérialiser un certain nombre de redevances et des services dont on sait que la conséquence entraînerait une meilleure mobilisation des ressources.

Pour notre part, nous pensons que la relance du tourisme tient premièrement et surtout à la volonté politique des décideurs à l'occurrence le gouvernement. La covid-19 n'est apparu que dans la deuxième moitié de 2019. Mais depuis plus de quatre décennies les politiques publiques du tourisme conçu par les différents gouvernements qui se sont succédé en République démocratique du Congo n'ont fait que barboter. Nous pensons qu'avec une volonté politique réelle, le gouvernement et le parlement, chacun en ce qui le concerne, décideront d'arrêter un budget conséquent pour financer la relance du tourisme.

Deuxièmement il faut agir pour assoir la culture touristique de la population congolaise, (les dirigeants politiques y compris). La carence de cette culture explique la négligence exprimée envers le secteur du tourisme à tous les niveaux. Pour y arriver, d'une part nous pensons que le tourisme doit faire partie du programme d'enseignement depuis la première année de l'école primaire jusqu'à l'université. Le cours de civisme qui est enseigné à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur) devra être intitulé *Civisme et tourisme*. D'autre part pour ceux qui ont déjà quitté les études, il faut une campagne permanente de sensibilisation au tourisme et ses retombées par les media officiels et privés ainsi que tout autre moyen approprié (journaux, sketch, théâtre, conférences, séminaires, débats, symposium, prospectus, dépliants et autres imprimés).

Troisièmement, la création d'un cadre de concertation qui sera une structure de conception, d'orientation et d'évaluation de la politique publique congolaise en matière du tourisme. C'est-à-dire, un cadre réunissant ordinairement, une fois l'an, tous les acteurs (intervenants de près ou de loin) concernés par le secteur

---

<sup>10</sup> « La RDC engagée à relancer son secteur touristique post covid-19 » in *Agence congolaise de presse (ACP)*, édition du 27 septembre 2020, <https://acpcongo.com/index.php/2020/09/27/la-rdc-engagee-a-relancer-son-secteur-touristique-post-covid-19>

<sup>11</sup> « Tourisme en RDC : nécessité de relance d'une richesse négligée » in *Fédération atlantique des agences de presse africaines (FAAPA)*, en ligne, édition du 06 août 2022, <http://www.faapa.info/en/2021/03/30/tourisme-en-rdc-necessite-de-relance-dune-richesse-negliee>

<sup>12</sup>Idem.

du tourisme, aux fins non seulement d'harmoniser des politiques dévolues à chaque institution ainsi que les objectifs y afférents, mais aussi d'évaluer la dynamique des acquis, de traiter des problèmes qui se pose dans chaque secteur en rapport avec le tourisme et planifier les actions à mener pendant les douze prochains mois.

Quatrièmement enfin, comme dernière voie de relance du tourisme, exécuter simplement le Plan directeur pour le développement du tourisme en République démocratique du Congo, qui est un outil de planification efficace et bien conçu. Somme toute, pour y arriver le tourisme doit être classé parmi les priorités du gouvernement et agir en tant que tel.

## VI. CONCLUSION

La République démocratique du Congo est non seulement reconnue comme un scandale géologique, est non connue mondialement comme un scandale géologique, mais aussi une aubaine touristique. Ce pays regorge des potentialités naturelles énormes disséminées sur toute l'étendue de son territoire national. Ce qui lui attire le courroux de ses voisins attisé par la convoitise. Ces derniers donnent l'impression de penser que la République démocratique du Congo est une très grosse mamelle à laquelle les autres pays ont un droit légitime de venir téter de gré ou de force.

On trouve au Congo des espèces animales qui n'existent nulle part ailleurs au monde, telles que l'Okapi ou le fameux gorille des montagnes. Situé sous les tropiques, mais parfois des froids rappelant l'hiver peuvent survenir dans certains coins de ce pays à certaines périodes de l'année, notamment au Nord-Katanga, au Nord-Kivu et à Mbanza-Ngungu dans le Kongo central. Elle renferme aussi deux volcans (Nyiragongo et Nyamulagira) qui sont encore actifs ; elle est un formidable réservoir de faune et flore contenues dans ses huit parcs nationaux et ses soixante-trois réserves et domaines naturels. Que dire alors de de son majestueux fleuve et de ses innombrables affluents, sans oublier ses nombreux et vastes lacs qui comptent parmi les plus étendus d'Afrique<sup>(13)</sup>.

La République démocratique du Congo dispose de tous les atouts pour devenir rapidement un grand pool du tourisme mondial. Mais cet envol tarde encore à venir. Nous pensons, le fait que la volonté politique, la culture touristique et un cadre de concertation national pour le tourisme font défaut, que tous les actes posés dans le sens de redémarrer le tourisme ne connaissent pas de suite favorable.

C'est dans cet état d'enlisement du tourisme en République démocratique du Congo que la pandémie à covid-19 est apparue, dont les conséquences sur le plan mondial sont désastreuses. Sur le plan national cette pandémie a freinée l'élan de l'envol du tourisme. Sur le plan matériel il est difficile de calculer mathématiquement les dommages causés par ladite pandémie, d'autant plus qu'au départ la production touristique est presque nulle.

Pour ce faire, nonobstant l'apparition de la pandémie à covid-19, avec un peu de volonté politique, la République démocratique du Congo gagnerait en prévoyant un crédit conséquent dans le budget national aux fins de l'exécution correcte du Plan directeur pour le développement du tourisme.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1]. Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2020 Loi n° 18-018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme.
- [2]. «La RDC engagée à relancer son secteur touristique post covid-19 » in Agence congolaise de presse(ACP), édition du 27 septembre 2020, <https://acpcongo.com/index.php/2020/09/27/la-rdc-engagee-a-relancer-son-secteur-touristique-post-covid-19>
- [3]. La loi reconnaît la présence de quatre services à la frontière : DGDA ; DGM ; OCC et PNHF.
- [4]. L'étude diagnostique sur l'intégration du commerce : République Démocratique du Congo, UNCTAD/ALDC/INF/8, CNUCED, 2020.
- [5]. Marc Boyer, Ailleurs. Histoire et sociologie du tourisme, L'Harmattan, Paris, 2011.
- [6]. OMT, « le tourisme mondial connaît une embellie au troisième trimestre, mais la reprise reste fragile » in <https://www.unwto.org/fr/taxonomy/term/347#:~:text=Selon%20la%20toute%20erni%C3%A8re%20%C3%A9>
- [7]. OMT, « l'impact de la covid-19 sur le tourisme mondial apparaît dans toute son ampleur alors que l'OMT chiffre le coût du blocage » in <https://www.unwto.org/fr/news/l'impact-de-la-covid-19-sur-le-tourisme-mondial-apparaît-dans-toute-son-ampleur>
- [8]. Anonyme, « Tourisme en RDC : nécessité de relance d'une richesse négligée » in Fédération atlantique des agences de presses africaines (FAAPA), en ligne, édition du 06 août 2022, <http://www.faapa.info/en/2021/03/30/tourisme-en-rdc-necessite-de-relance-dune-riche-ssse-negligee>

---

<sup>13</sup> « Tourisme en RDC : nécessité de relance d'une richesse négligée », art cit., en ligne.